

Commission de l'Enfance, de la Recherche, de la
Fonction publique et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2009-2010

11 JANVIER 2010

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 11 JANVIER 2010

TABLE DES MATIÈRES

1	Ordre des travaux	3
2	Question orale (Article 78 du règlement)	3
2.1	Question de Mme Florence Reuter à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, relative à « la mise en place d'accueil individualisé »	3
3	Ordre des travaux	4

Présidence de M. Daniel Senesaël, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 13 h 30.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Ordre des travaux

M. le président. – La question de Mme Julie Fernandez Fernandez à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, relative à « l'utilisation de langes lavables », est transformée en question écrite.

Les questions adressées à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, par M. Jean-Claude Maene, relatives à la « politique de l'enfance en milieu rural » et à la « protection de la maternité », sont retirées.

2 Question orale (Article 78 du règlement)

2.1 Question de Mme Florence Reuter à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, relative à « la mise en place d'accueil individualisé »

Mme Florence Reuter (MR). – Dans le contexte des politiques d'accueil que vous comptez mettre en place, j'aimerais revenir sur la proposition, reprise dans la Déclaration de politique communautaire, qui envisage « l'opportunité de créer des projets pilotes permettant, dans un cadre collectif et non marchand, une prise en charge extrascolaire individualisée via un pool d'accueillantes agréées et subventionnées ».

Comme vous l'avez expliqué au cours d'une récente interview, l'idée serait de répondre à des besoins ponctuels – par exemple lorsque les parents travaillent en soirée –, en faisant appel à des accueillantes qui se rendraient à domicile pour garder les enfants.

Comment envisagez-vous la mise en œuvre de cette proposition ? De tels projets pilotes sont-ils déjà sur pied ? Le « pool d'accueillantes agréées et subventionnées » dépendra-t-il de l'ONE ou de l'école ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – En effet, la Déclaration de poli-

tique communautaire prévoit que le gouvernement étudie l'opportunité de créer des projets pilotes permettant une prise en charge extrascolaire individualisée.

Il y est prévu que ces projets soient menés dans un cadre collectif et non marchand et que la prise en charge des enfants soit assurée par un pool d'accueillantes agréées et subventionnées. Pour que ce type d'accueil soit accessible à tous, la DPC précise que la contribution financière des parents sera, dans la mesure du possible, proportionnelle à leurs revenus.

Il s'agirait de proposer un accueil individualisé qui rencontre des besoins très spécifiques ou très ponctuels. Cet accueil individualisé prendrait différentes formes selon les besoins. Par exemple, une accueillante pourrait se rendre dans une famille dont les parents travaillent un soir par semaine ; une autre pourrait assurer la transition entre le départ de l'un des parents et le retour de l'autre.

L'enjeu du projet est de répondre à des besoins de flexibilité tout en proposant une offre de qualité. C'est pourquoi il me semble important que les accueillantes amenées à exercer dans ce cadre soient rattachées à une structure collective afin de disposer d'un encadrement et d'un suivi.

Dans un souci de qualité, elles suivraient le cycle de formation continue du secteur. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle catégorie professionnelle mais d'inventer, au départ de structures existantes, de nouvelles formes de prises en charge des enfants qui s'adaptent aux besoins des familles.

Le secteur de l'accueil extrascolaire propose un accueil adapté à différentes situations. C'est cette optique de diversité que je souhaite développer. D'ici la fin du premier trimestre 2010, l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse remettra une évaluation sur certains aspects du décret accueil-temps libre. Ses conclusions aideront à orienter les projets.

Parallèlement à l'analyse de ces données, un relevé nous permettra de prendre connaissance des solutions mises en place par les acteurs de terrain. Viendra ensuite l'étape essentielle de concertation avec le secteur. Les informations recueillies serviront de base de travail pour la mise en œuvre des projets pilotes.

Comme vous pouvez le constater, le travail de réflexion est donc toujours en cours. Aucun projet pilote n'est encore lancé. Par contre, le chantier est ouvert et les concertations sont en cours.

Mme Florence Reuter (MR). – Je me réjouis d'entendre que la réflexion est en cours d'autant

que, je le répète inlassablement, il y a urgence.

De tels projets concernent-ils uniquement l'extrascolaire ou également les bébés ? En effet, la plupart des crèches ferment à 18 heures et nombre de parents travaillent plus tard.

Ces accueillantes pourraient-elles également répondre à ces types de demande ? Les parents pourraient-ils choisir de faire garder leur enfant à la maison s'ils le désirent ? Cela pourrait-il se faire en fonction de critères bien spécifiques, notamment d'horaire ?

Je suis évidemment favorable à une formation des accueillantes. J'imagine dans ce cas que ces accueillantes dépendraient directement de l'ONE et que ce service ne serait pas considéré comme une extension des garderies.

Lorsque je siégeais au parlement fédéral, j'ai déposé une proposition de loi visant à étendre l'usage des titres-services à l'accueil extrascolaire. À l'époque, j'insistais sur la formation du personnel et la non-concurrence avec les collectivités existantes. J'estimais que c'était un des moyens les plus rapides et les plus simples à mettre en œuvre pour répondre à la demande des parents. S'il en existe d'autres, tant mieux. Je voudrais simplement rappeler qu'il y a énormément de travail au noir dans ce secteur. De nombreux parents n'ont toujours pas de solution pour aller chercher leur enfant à l'école et les garderies ne répondent pas toujours à leurs besoins.

Je ne manquerai pas de vous interroger à nouveau pour voir où en est la réflexion.

Pouvez-vous me rappeler la date à laquelle l'Observatoire va rendre ses conclusions ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – À la fin du premier trimestre. Si le président le permet, je peux répondre aux questions que vous soulevez dans votre réplique.

M. le président. – Je vous le permets, monsieur le ministre, même si, je le rappelle, une réplique ne doit pas contenir de nouvelle question.

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Certaines structures d'accueil d'enfants de moins de trois ans fonctionnent déjà en dehors des heures classiques. J'ai eu l'occasion, en 2002, de visiter une crèche qui offrait un accueil vingt-quatre heures sur vingt-quatre aux enfants dont les parents avaient des horaires décalés. Cela fonctionne souvent de manière structurelle suite au métier exercé par le père ou la mère. Mais il est vrai que l'accueil extrascolaire des enfants de

trois à douze ans est différent.

Mme Florence Reuter (MR). – Je sais que des crèches fonctionnent en horaire décalé, mais elles ne sont pas assez nombreuses pour répondre aux besoins. De plus elles ne répondent pas toujours aux nécessités des enfants. Quant à l'accueil à domicile, il fonctionne grâce au travail au noir en dehors d'un réseau officiel, comme cela existe en France où l'on peut bénéficier des services d'une accueillante à domicile formée et qui dépend de structures officielles.

Chez nous, les *baby-sitters* ne bénéficient que de l'assurance de la Ligue des Familles ou de certaines formations que cette association dispense.

Il me semble qu'un effort devrait être fait pour permettre aux parents de faire garder leurs enfants à domicile en dehors des heures normales.

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Il n'y a pas que la Ligue des Familles qui s'occupe de ce dossier. Certaines personnes font appel à du personnel à domicile et ce n'est pas forcément du travail au noir. À cet effet, il existe des déductions fiscales comme pourrait vous le confirmer votre collègue et président de parti.

Mme Florence Reuter (MR). – Le statut de « parents-employeurs » français n'existe pas chez nous. Le travail à domicile ne concerne qu'une minorité de personnes. En effet, quel particulier, bénéficiant d'un salaire moyen, pourrait aujourd'hui se permettre d'engager une nounou à domicile ?

L'ONE m'a bien précisé qu'il n'existe pas de service pour la garde d'enfants à domicile. Il ne faut bien entendu pas généraliser ce système au détriment de la collectivité, mais je constate que nous sommes un des seuls pays européens à ne rien organiser pour la garde d'enfants à domicile.

3 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions adressées à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, par Mme Schepmans, sur « la situation du bien de la Communauté française situé aux n° 89-91 de la rue Royale à Bruxelles » et par M. Crucke, concernant « l'état des lieux de la petite enfance et de l'enfance », sont transformées en questions écrites.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 13 h 45.*